

Plate-forme Participative de la Forêt de Soignes

Procès-verbal de la deuxième réunion du groupe de travail "coordination transrégionale" du 01 juillet 2003

Lieu : ASBL Tournesol, 199 chaussée de La Hulpe, 1170 Bruxelles

Présents : 6 personnes présentes
(voir liste)

Ordre du jour :

- Réflexion sur les aspects «signalisation» en forêt
- Réflexions sur les aspects «panneaux d'informations»

Enquête auprès des utilisateurs

CONSULTEZ LES DOCUMENTS DE TRAVAIL SUR NOTRE SITE www.foretdesoignes.net ET REAGISSEZ VIA LES FORMULAIRES D'ENQUETE.

LES REPONSES SERONT SYNTHETISEES ET CONSULTABLES SUR INTERNET.

SI VOUS SOUHAITEZ OBTENIR CES DOCUMENTS PAR COURRIER, CONTACTER NOTRE SECRETARIAT (ANNICK DE BEUKELAER - 02/340.09.57)

REMETTEZ-NOUS DES PROPOSITIONS D'ARTICLES POUR NOTRE PROCHAINE NEWSLETTER!

LES PROPOSITIONS DEVRAIENT NOUS PARVENIR POUR LE 8 AOÛT AU PLUS TARD.


Signalisation en Forêt de Soignes

Les remarques reprises dans le tableau ci-dessous résument l'avis de la Plate-forme. Ces remarques feront l'objet d'un document consultable sur Internet. Celui-ci permettra de recueillir les avis des autres utilisateurs non présents à la réunion. Les remarques intègrent les suggestions faites par l'ensemble des personnes qui ont répondu à l'enquête. Le document de référence est le document reprenant l'ensemble des pictos pour les différentes régions (document de travail disponible sur internet).

Remarque générale:

- Favoriser le graphisme plutôt que le texte. En région bruxelloise, les textes doivent être traduits en 4 langues (anglais, néerlandais, français et allemand). La place n'est donc pas disponible sur les pictogrammes.

Rubriques signalisation	Principales remarques
Cyclistes	➤ Fond blanc à promouvoir. La barre d'interdiction rouge

	<p>sur fond blanc est à promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revoir graphisme en RBx (vélo trop petit, trop masculin, trop «citadin»). ➤ Le pictogramme en région Wallonne se confond par ailleurs avec une motocyclette. ➤ Distinguer les vélos « classiques » des VTT. Il est souhaité d'en faire la distinction. Pour les VTT, des pictos additionnels seront utilisés (voir exemple)  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Forme rectangulaire pratique pour apposition sur les supports en bois. Permet également de faire référence à l'article (voir exemple Flandre)
Ski	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune interdiction en RBx. Pas utile. ➤ En Flandre, la pratique du ski est interdite
Chevaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pictogramme jugé clair et maintenu
Interdiction travaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les gros chantiers, une signalisation adéquate et trilingue est utile.
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdiction sur l'ensemble du massif de la forêt de Soignes. Pas jugé utile.
Interdiction sélective	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas utile en Forêt de Soignes
Interdiction générale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le pictogramme de la Flandre est reconnu comme très clair (picto avec la main verte). Ce picto est par ailleurs repris sur les chantiers. ➤ Le pictogramme «STOP» de la région bruxelloise est maintenu et appliqué également pour les zones à haute biodiversité (réserves naturelles, réserves forestières, zones Natura 2000, etc). Le panneau environnement est jugé «peu clair» et est rejeté. Il est souhaité de corréliser une explication au panneau « interdiction » sous forme de pictogrammes (manque de place oblige) plutôt que du texte. Par contre, un texte plus explicite avec renvoi aux références de la législation peut être apposé sur les grands panneaux d'informations en bordure de la Forêt de Soignes.
Chiens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre une mesure générale d'obligation à l'attention des propriétaires de chiens de les tenir en laisse n'est pas possible. Il s'agit d'une décision politique difficile remontant aux années 1995 pour laquelle de nombreuses concessions ont déjà été faites. Maintenir le pictogramme est nécessaire. ➤ Il est souhaité de grossir la laisse du chien et d'y ajouter un propriétaire pour insister sur le contrôle par le propriétaire.
Engins motorisés (en général)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La disposition générale existe (interdiction générale) pour l'ensemble des véhicules motorisés et s'applique à tous les véhicules (dont mobylettes) d'une cylindrée de plus de 49,9 cm³ ➤ Maintenir cette disposition en sensibilisant les utilisateurs est jugé suffisant en lieu et place de l'utilisation accrue de pictogrammes
Attelage	Il est souhaité d'autoriser les circuits de liaison (avec ouverture

	de certaines barrières moyennant autorisation) mais de ne pas prendre une mesure générale favorisant cette activité à titre sportif (pour éviter les débordements). Le problème est crucial en Flandre où les attelages sont reconnus au même titre que les chevaux avec tous les dégâts que cela peut occasionner aux pistes cavalières. Les autorisations seraient données au cas par cas.
Piétons	Il est proposé de faire un mixte entre le picto flamand (plus familial) et le picto bruxellois (personne sur chemin). L'accent doit être mis sur le graphisme représentant le chemin pour inciter les piétons à rester sur ceux-ci. Les pictos «piéton barré» et «isolé» peuvent être supprimés. En Flandre, tous les «boswegen» sont accessibles aux piétons ce qui n'est pas le cas des «paden». Une fois le picto «autorisation piéton» apposé, ceux-ci ont l'exclusivité de l'usage du chemin ce qui n'est pas le cas en Région bruxelloise où une mixité existe.

La séance est clôturée à 22H00.

Présents : Etienne Aulotte (WWF Belgique), Brigitte De Wever (AMINAL), Goéric Timmermans (GOTIM), N. Villafane (utilisatrice), Gino Eliano (Police Uccle), Annick Schreus (Fédération équestre)